

TERMES DE REFERENCES

**Expertise technique en Suivi Evaluation Redevabilité et Apprentissage
Emancipation des Femmes et des Organisations Rurales en Tunisie
Expertise France**

1. CONTEXTE

a. Contexte général

La Tunisie a longtemps été perçue comme un Etat précurseur et avant-gardiste en matière de reconnaissance des droits des femmes. Le Code du statut personnel promulgué en 1956 abolit en effet la polygamie, interdit la répudiation, institue le divorce et fixe l'âge minimum du mariage à 17 ans à condition que la jeune fille consente au mariage. En janvier 2014 le principe d'égalité hommes-femmes est érigé au rang constitutionnel et l'article 46 prévoit trois engagements majeurs pour l'Etat tunisien : développer les droits des femmes, assurer la parité au niveau des conseils élus et éliminer les violences à l'égard des femmes. La participation des femmes dans la vie politique tunisienne a ainsi connu de grandes avancées puisque 47% des sièges au sein des conseils municipaux étaient occupés par des femmes à l'issue des élections de mai 2018 en Tunisie. Sans équivalent dans la région, la loi organique du 11 août 2017 vise quant à elle dans son premier article « à mettre en place les mesures susceptibles d'éliminer toutes formes de violence à l'égard des femmes fondée sur la discrimination entre les sexes afin d'assurer l'égalité et le respect de la dignité humaine, [...] à travers la prévention, la poursuite et la répression des auteurs de ces violences, et la protection et la prise en charge des victimes ».

Mais plus de dix ans après la révolution de 2011, la Tunisie reste un pays de contrastes où les innovations législatives coexistent avec des normes juridiques et surtout des normes sociales marquées par la discrimination notamment à l'égard des femmes et des personnes vivant dans des situations de vulnérabilité. En 2019, l'IDH de la Tunisie était ainsi de 0.689 pour les femmes, contre 0.766 pour les hommes, donnant un indice de développement de genre (IDG) de 0.900 et plaçant le pays dans le groupe 4 sur 5, où le niveau d'égalité femmes-hommes dans l'IDH va de moyen à bas. Par ailleurs, la question des violences socio-économiques et la question de l'héritage demeurent un sujet de premier ordre pour les associations féministes, l'égalité des droits d'héritage comme régime par défaut n'ayant toujours pas été approuvé alors qu'il s'agit d'un élément central pour l'accès des femmes au capital, au logement et aux moyens de subsistance.

Le contexte socio-économique est un facteur déterminant dans l'analyse des inégalités, y compris les inégalités de genre. Or la Tunisie est dans une situation particulièrement instable et fragile, économiquement et socialement, ce qui pourrait potentiellement impacter la condition des femmes, structurellement plus vulnérables aux crises économiques. Pendant la période de COVID, le chômage s'est aggravé pour passer de 15 % avant la pandémie à 17,8 % à la fin du premier trimestre 2021. Les femmes sont particulièrement touchées avec un taux qui atteint 24,9 %. Les estimations de la Banque Mondiale prévoient également une hausse du pourcentage de la population « vulnérable » susceptible de basculer dans la pauvreté.

b. Contexte sectoriel

L'agriculture est un secteur central pour l'économie tunisienne qui contribue à la création d'emplois et à l'équilibre de la balance des paiements à travers les exportations, en plus de son rôle dans la sécurité alimentaire du pays. Les recettes du secteur représentaient en effet 9,1% du PIB en 2021. Le secteur agricole emploie environ 1,5 million de personnes avec une main d'œuvre à plus de 80% familiale, mais il connaît une baisse relativement importante au profit des services : la création nette d'emplois dans le secteur agricole (agriculture et pêche) est désormais négative et la part de ce secteur dans l'emploi national a sensiblement diminué, le secteur ne représentant plus que 14,5% de la population active totale en 2018 contre 17,6% en 2010.

La répartition des actifs selon le niveau d'instruction et le secteur d'activité montre par ailleurs que les actifs agricoles ont un niveau d'éducation plus faible que les autres actifs, avec notamment 28% d'analphabètes, contre 9% pour l'ensemble des actifs, dont 42% sont des femmes. De plus, la répartition des actifs par tranche d'âge montre que le taux d'absorption des jeunes de moins de 30 ans par le secteur agricole tend à diminuer avec l'âge, témoignant d'une désaffection pour ce secteur.

Le travail agricole des femmes, quant à lui, a lieu pour l'essentiel dans le cadre d'exploitations familiales, en tant qu'« aide familiale » (c'est-à-dire du travail familial non rémunéré) pour une production vivrière et/ou commerciale. De nombreuses femmes rurales effectuent aussi ponctuellement ou régulièrement du travail agricole rémunéré en tant qu'ouvrières agricoles sur des exploitations locales, parfois jusque dans un gouvernorat voisin, ces deux formes de travail pouvant se cumuler. Plus rarement, dans 8% des exploitations au niveau national, certaines femmes sont cheffes d'exploitation mais cette moyenne cache d'importantes disparités régionales, certains gouvernorats ayant des proportions de femmes cheffes d'exploitation au-dessus de la moyenne nationale, notamment Kasserine (15%) et Gafsa (29%). Les femmes se retrouvent par ailleurs en situation de plus grande vulnérabilité au changement climatique compte tenu des inégalités qu'elles subissent en termes d'accès et contrôle des ressources, d'accès à l'information et à l'éducation et aussi de la vulnérabilité de leurs emplois dans l'agriculture puisqu'elles sont plus souvent des employées occasionnelles.

La participation des femmes dans les Groupements de Développement Agricole (GDA) est traditionnellement plus limitée par rapport à celle des hommes (moins nombreuses parmi les membres, peu actives et participant peu à la gouvernance) mais il existe de plus en plus de GDA féminins (dont les membres sont exclusivement ou quasiment exclusivement des femmes), relativement récents, et pour beaucoup impulsés par le ministère de la Femme. Ces GDA féminins sont avant tout impliqués dans des activités de transformation agro-alimentaire ou de collecte (plantes aromatiques et à parfum). Les GDA ont été conçus comme des moteurs de développement de la gestion communautaire des ressources naturelles : ils peuvent légalement exercer une activité commerciale, mais ne peuvent pas exporter, contrairement aux Sociétés Mutuelles de Services Agricoles (SMSA) qui sont des coopératives, et à ce titre ont une plus grande facilité à mener des activités commerciales (dont l'export). Les structures d'appui aux GDA sont les services déconcentrés des ministères (BAFR et Commissariats régionaux famille, femme, enfance, séniors) ou des associations locales mais peu d'ONG internationales interviennent sur ce sujet, comparativement à d'autres pays.

2. A PROPOS D'EXPERTISE FRANCE

Expertise France (EF) est une agence publique française placée sous la tutelle des ministères français des Affaires européennes et étrangères et de l'Economie et des Finances, avec une forte vocation interministérielle. EF propose de l'ingénierie de projet et de l'assistance technique en développant et en mettant en œuvre des actions de coopération internationale dans le monde entier. L'agence intervient dans différents domaines de la coopération au développement et de la coopération institutionnelle, notamment la réforme des secteurs de la sûreté et de la sécurité, la sortie de crise/la stabilité, la santé publique, les droits de l'homme, le renforcement des institutions et des ONG et la gouvernance. En réalisant des projets à grande échelle et multipartites, EF peut assurer la coopération entre des individus, des équipes et des institutions ayant des statuts, des cultures et des spécialités très différents. Par ailleurs, EF a acquis une solide expérience dans la gestion administrative et financière de projets internationaux de grande

envergure et est accréditée par l'Union Européenne pour la gestion de fonds communautaires délégués.

3. MISSIONS ET TÂCHES

L'Expert.e SERA appuiera la responsable SERA du projet sur les étapes suivantes :

a. Mise en œuvre du plan SERA auprès de l'équipe-projet EF et des bénéficiaires de subventions du projet EFOR :

- Appuyer la responsable SERA dans le déploiement du plan SERA auprès des membres de l'équipe EF EFOR et des bénéficiaires de subvention (FERDI, GDN et OSC tunisiennes) et des autres parties prenantes (sensibilisation, formation, accompagnement, etc.).
- Assister dans le suivi des mécanismes de gestion des données, y compris la collecte, l'analyse et l'utilisation des données.
- Assister dans la bonne compréhension des rôles et responsabilités des parties prenantes (EF et partenaires), en coordination avec le coordinateur SERA du bureau EF Tunisie / Libye

b. Renforcement des capacités en matière de suivi-évaluation :

- Participer à la mise en place d'un plan de renforcement des capacités en SERA.
- Contribuer à la préparation du volet renforcement des capacités en suivi-évaluation des partenaires ministériels et des structures bénéficiaires des subventions.
- Promouvoir la planification et le suivi participatif par la formation et l'implication des parties prenantes dans les activités de suivi-évaluation.

c. Capitalisation des bonnes pratiques et des résultats des projets :

- Aider au exercices d'identification des pistes de capitalisation.
- Assister dans l'organisation et l'animation des exercices de capitalisation (ateliers de leçons apprises, entretiens, etc.).
- Faciliter la préparation des sessions de partage pour diffusion des bonnes pratiques et encourager l'apprentissage mutuel entre les différents acteurs du projet.

Les activités du projet évoquées ci-dessus ne sont pas exhaustives et pourront évoluer en même temps que les besoins du Projet.

4. PROFIL RECHERCHE

Expertise dans la Conception et Implémentation de Systèmes de Suivi et Évaluation
Expertise dans la Conception de Cadres de Suivi et Outils de Collecte de Données pour les Évaluations Externes

Expertise dans la Supervision des Équipes de Collecte et d'Analyse de Données

Expertise dans la Formation et Encadrement en Suivi et Évaluation

Maîtrise des Logiciels d'Analyse de Données

5. EXPERIENCE PROFESSIONNELLE GENERALE ET SPECIFIQUE

Expériences avérée d'au moins 5 ans en suivi-évaluation, capitalisation et redevabilité ;
Expériences relative à la coopération internationale et dans le domaine du secteur privé ;
Des expériences passées avec des structures différentes : administration publique, associations, entreprises, société civile, secteur privé seraient appréciées.

6. LOCALISATION

Le travail s'effectuera essentiellement au bureau Expertise France de Tunis, avec des entrevues en ligne selon le besoin du projet.

7. DUREE

Expertise perlée, durée de la mission 12 mois renouvelable deux fois.

8. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

CV, offre technique et financière à transmettre à l'adresse suivante : achat.tunisie@expertisefrance.fr

9. CALENDRIER PREVISIONNEL

Le démarrage de la mission est prévu pour le mois de Mars 2024, une moyenne de 5 jours par mois.

10. Livrables attendus :

Livable 1	Plan détaillé de déploiement du plan SERA: Description des activités de sensibilisation, de formation et d'accompagnement prévues. Calendrier précis incluant les dates de chaque étape du déploiement.
Livable 2	Rapport d'analyse des mécanismes de gestion des données (Base de données projet) : Rapport comprenant une analyse détaillée des données collectées, analysées et utilisées. Identification des éventuelles lacunes ou points d'amélioration dans les mécanismes de gestion des données. Recommandations pour renforcer les mécanismes de gestion des données, accompagnées d'un plan d'action.
Livable 3	Plan de renforcement des capacités en suivi-évaluation : Plan détaillé comprenant les objectifs spécifiques, les activités prévues et les méthodologies d'enseignement utilisées. Matériel pédagogique préparé pour les formations, y compris des supports de cours et des exercices pratiques.
Livable 4	Identification des besoins en matière d'évaluation intermédiaire :

	<p>Analyse des besoins spécifiques en matière d'évaluation intermédiaire pour le projet. Identification des domaines clés à évaluer pour mesurer l'avancement et l'impact du projet. Recommandations spécifiques pour la conception et la mise en œuvre de l'évaluation intermédiaire, en mettant l'accent sur les aspects à améliorer et les actions correctives à prendre.</p>
<p>Livrable 5</p>	<p>Identification des pistes de capitalisation: Recensement des pistes de capitalisation à explorer pour valoriser les apprentissages et les bonnes pratiques du projet. Analyse des domaines clés où la capitalisation peut être bénéfique pour améliorer les processus, renforcer les compétences et favoriser l'innovation.</p>